



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°04 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 MARS 2022

La séance est ouverte à 18H10 sous la présidence de Monsieur le proviseur.

Le quorum étant atteint, M. DEROUIN remercie les 16 membres présents et excuse les membres absents.

Secrétariat de séance :

Monsieur BIZET assure le secrétariat de séance.

ORDRE DU JOUR :

1 – Gestion matérielle et financière :

- Compte financier 2021 *Décision*
- Contrats et conventions *Décision*
- Sorties et voyages *Décision*

2 - Questions diverses :

Adoption du PV du CA du 08 février 2022 :

Monsieur DEROUIN **propose d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 08 février 2022.**

Vote :            Votants : 16                    Pour : 16                    contre : 0                    abstention : 0

Le procès-verbal du CA du mardi 08 février 2022 est adopté.

**Arrivée de Camille AUCLAIR à 18h12**

### I – GESTION MATÉRIELLE ET FINANCIÈRE

❖ COMPTE FINANCIER 2021 :

M. DUPLESSIS, Agent Comptable présente le compte financier 2021 **en s'appuyant** sur les documents joints à la convocation.

**Il présente les différentes recettes et dépenses de l'année 2021 avec un résultat global de l'exercice 2021 de : – 7 416.11 €.**

Il explique la ventilation de ce résultat et présente ensuite les indicateurs financiers :

- Fonds de roulement : 225 **518.00 €**                    Jours de fonds de roulement : 93 jours
- Variation du fonds de roulement : - 1 **448.33 €**
- Trésorerie : 384 **564.19 €**                    Jours de trésorerie : 162 jours
- IAF : - 1 **448.33 €**
- Besoin en fonds de roulement : - 162 **046.19 €**
- Taux de charges à payer : 5.18 %
- Taux de non recouvrement : 4.25 %
- Autonomie financière : 81 jours

M. DEROUIN précise que le montant des créances impayées à recouvrer pourrait encore être réduit si les familles en difficulté sollicitaient davantage les fonds Sociaux (lycéen et régional) dont dispose le lycée.

M. DUPLESSIS s'inquiète surtout pour l'exercice 2022 entre la hausse du coût du chauffage, les problèmes et coût d'approvisionnement des denrées et le coût lié à l'avenant du réseau de chaleur qui a représenté 45 543.28 € alors qu'un courrier reçu cette semaine annonce une subvention de 30 000.00 €. La Région doit honorer ses engagements de subventionner à 100 % cette charge.

M<sup>me</sup> CLAVAUD-GAS s'interroge quant aux raisons d'un tel montant ?

M. DUPLESSIS répond que celle-ci permet aussi l'entretien et la maintenance du réseau de chaleur.

Loup BERCHE, représentant des élèves souligne la complexité de l'analyse financière et demande si, au final, le lycée gagne ou perd de l'argent ?

M. DEROUIN lui répond que l'établissement a perdu 1 448.33 €, ce qui est tout à fait convenable, le but recherché étant l'équilibre budgétaire.

Approbation du compte financier **de l'exercice 2021** :

Vote :            Votants : 17            Pour : 17            contre : 0            abstention : 0

Le compte-financier 2021 est adopté à l'unanimité.

Acte n°4/71 rendu public pour affichage

Vote sur la ventilation du résultat **de l'exercice 2021** :

Vote :            Votants : 17            Pour : 17            contre : 0            abstention : 0

La ventilation du résultat de l'exercice 2021 est adoptée à l'unanimité.

Acte n°4/72 rendu public pour affichage

❖ **CONTRATS ET CONVENTIONS :**

- Convention CASTERMAN

M. DEROUIN précise qu'il s'agit d'une exposition de 17 panneaux au format A3 qui aura lieu du 2 mai au 2 juillet.

Un avenant signé par les parties contractantes permettra à l'établissement de conserver le bénéfice de cette exposition pendant 3 années supplémentaires, la convention initiale prévoyant sa destruction à échéance de la période d'exposition (02/07/22).

Vote :            Votants : 17            Pour : 17            contre : 0            abstention : 0

Acte n°4/76 rendu public pour affichage

- Convention SDEJS

Convention tripartite entre le représentant de la DSDEN de la CREUSE, M. Dominique TERRIEN, le Proviseur du Lycée Pierre BOURDAN, M. Olivier DEROUIN, et le représentant de la collectivité territoriale de rattachement, le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine (CRNA) : elle prévoit le prêt à titre gracieux des locaux du lycée, le samedi 07 mai 2022 pour la tenue d'un forum portant sur *l'engagement de la jeunesse*.

Vote :            Votants : 17            Pour : 17            contre : 0            abstention : 0

Acte n°4/75 rendu public pour affichage

- Convention DestiNAction 2022

M. DEROUIN fait lecture de la convention liant le lycée et la Région Nouvelle-Aquitaine : elle contractualise l'engagement de l'établissement à accompagner les jeunes désireux de partir à l'étranger.

M<sup>me</sup> GALTIER demande si les jeunes sont informés des dispositifs qui leur sont proposés ?

M. DEROUIN répond **par l'affirmative**, un PC dédié ayant été installé à la Vie Scolaire afin de mettre à disposition un « *kiosque numérique* » sur lequel intervient, le mardi matin, M<sup>me</sup> HUTTEAU, personnel de la Collectivité **dédié à l'accompagnement des jeunes**.

Les **représentants d'élèves précisent qu'ils ne la voient pas souvent**.

M. DEROUIN **s'engage à diffuser une annonce afin de préciser** le rôle de M<sup>me</sup> HUTEAU ainsi que ses moments de présence.

Vote :                    Votants : 17                    Pour : 11                    contre :                    abstention : 6

**Acte n°4/73 rendu public pour affichage**

- Convention de transport MANGATITUDE

M. DEROUIN propose aux membres présents de voter sur le principe de la mutualisation du moyen de transport des élèves avec les collèges de Martin NADAUD (GUERET) et SAINT-VAURY, pour se rendre sur le lieu de la manifestation (LIMOGES) le jeudi 09 juin 2022.

Vote :                    Votants : 17                    Pour : 17                    contre : 0                    abstention : 0

#### ❖ SORTIES ET VOYAGES

- Sortie facultative à PARIS du 06 mai 2022 (TG1 + TSTMG1) – BUDGET PRÉVISIONNEL

Cette sortie a été annulée, les visites guidées du Louvre et du Centre POMPIDOU **n'étant pas possibles**.  
**Une visite libre n'est pas pertinente et plus en adéquation avec le projet initial.**

- Sortie facultative à PARIS du 06 mai 2022 (élèves de l'option théâtre) – Une journée à l'Opéra – BUDGET PRÉVISIONNEL

M. DUPLESSIS présente le budget de cette sortie et propose au vote le tarif de 16.00 € au titre de la participation des familles.

Vote :                    Votants : 17                    Pour : 17                    contre : 0                    abstention : 0

**Acte n°4/74 rendu public pour affichage**

#### QUESTIONS DIVERSES

- Loup **BERCHE concernant l'opportunité de maintenir l'épreuve du Bac Blanc de Philosophie** la semaine précédant les épreuves de Spécialités du Bac :

M. DEROUIN répond que cette demande a été prise en compte et que cette épreuve aura finalement lieu le vendredi 15 avril au matin.

- Les enseignants à propos de la DGH et le fait que le poste de Lettres Classiques soit maintenu :

M. DEROUIN précise **qu'il a saisi les services de la Division de l'Organisation Scolaire (DOS) et qu'il demeure en attente de leur réponse**.

Il ajoute que pour lui, et si cette décision est officialisée, il serait cohérent que la DGH soit abondée des 7h30 nécessaires ; il sera en effet difficile de trouver une solution alternative.

Il précise également que la publicité sur le maintien du Latin sera bien assurée auprès des collègues.

➤ M<sup>me</sup> DELABESSE concernant la non-réunion du conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) cette année :

M. DEROUIN **constate qu'effectivement le CVL ne s'est pas encore réuni** cette année ; ce devrait être rapidement corrigé.

M. HAD **ajoute que le CVL s'est déjà réuni** sur sa propre initiative, la veille du précédent CA.

➤ M<sup>me</sup> VEDRENNE concernant la tenue du CHCSCT-D :

M. DEROUIN **précise qu'il était programmé mais n'a pas d'information supplémentaire sur sa tenue ou non.**

➤ M<sup>me</sup> VEDRENNE concernant la tenue **ou non d'un CHS pour le lycée** :

M. DEROUIN **répond qu'il est possible d'en convoquer un** si les enseignants le désirent.

➤ Loup BERCHE concernant le volume trop faible de la sonnerie :

M. DEROUIN sollicitera les agents afin de remédier à ce problème.

Il précise aussi vouloir laisser le choix aux élèves pour la sonnerie **qui sera diffusée à compter du 02/05 jusqu'à la fin de l'année scolaire.**

Camille AUCLAIR **demande si un choix différent peut être fait pour l'Internet.**

M. DEROUIN **répond que c'est surement possible techniquement** ; il en demandera toutefois confirmation.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H40.**

Le Secrétaire de séance,



Mickaël BIZET

Le Président,



Olivier DEROUIN